

Conditions générale de vente des bons cadeaux

vendus à distance par l'école du Vin Muscadelle

Article 1 : Informations légales

Le site <http://www.ecole-muscadelle.fr> est édité par Isabelle Roberty, travailleuse indépendante, créatrice de l'entreprise Ecole du vin Muscadelle situé au lieu-dit "Le Châtelard" 24600 Petit Bersac

N° d'immatriculation SIRET 431 258 615 00019 - RCS Périgueux

TVA intracommunautaire : FR 4243125861500019 Organisme de formation n° 72240109224

Tel : 05 53 91 65 11/06 79 01 01 37

Article 2 : Commande

Aucune commande ne peut-être payée directement sur le site internet. L'Ecole du vin Muscadelle propose des prestations de service et des actions de formation nécessitant certaines connaissances ou aptitudes préalables. Il est indispensable d'avoir un échange individualisé avec Isabelle Roberty, formatrice indépendante, créatrice de l'école du Vin muscadelle, afin de bien comprendre la demande de l'acheteur et de vérifier la compatibilité et la disponibilité de prestations ou d'actions de formations compatibles.

Article 3 : Personne en situation de handicap et Bon cadeau

L'école du vin Muscadelle, prend en compte les différents types de handicap en présentiel comme à distance. Les lieux où se réalisent les prestations ou actions de formation en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les cours, QCM, autres évaluations transmises à distance, peuvent être mis sous format audio, après demande auprès de la structure. Une individualisation est envisageable sur demande. L'idée est de permettre une égalité d'accès aux activités culturelles et de formation à tous type de public, en tenant compte du handicap physique ou social.

Isabelle Roberty est la référente handicap de l'école du vin muscadelle. Vous pouvez la joindre par téléphone : 06 79 01 01 37 / 05 53 91 65 11 ou par mail muscadelle24@orange.fr

Article 4 : Applications

Toute commande sur ce site à l'entreprise école du vin Muscadelle implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs indiqués sur ce site sont en euros, ils sont nets de taxes dans le cas des formations rentrant dans le cadre de la formation continue professionnelle pour laquelle l'école du vin muscadelle est exonérée de TVA. Pour les prestation de service ne relevant pas de la formation professionnelle, il sont en franchise de TVA, c'est à dire que la TVA ne s'applique pas selon l'article 293 B du CGI. Une facturation détaillée accompagnera par email la livraison de votre carte cadeau. Toutes les factures sont en euros. Tous les règlements bancaires sont effectués également en euros.

Si une action de formation a été commandée dans le cadre d'un bon cadeau, la législation sur la tarification des actions de formation professionnelle s'applique. Elle est indiquée dans le programme de formation transmis avant la commande.

Article 6 : quantité minimum

Aucune quantité minimum n'est imposable sur les prestations disponibles sur ce site.

Article 7 : Transport, accès à internet et normes environnementales

L'école du vin muscadelle ne propose que des prestations intellectuelles et des actions de formations dans le cadre des bons cadeaux.

Il est indiqué à l'acheteur que la carte cadeau arrive de manière dématérialisée par internet. Il est donc indispensable à l'acheteur de pouvoir se connecter à un ordinateur, à une messagerie internet et de disposer d'une imprimante pour récupérer son bon cadeau. Dans le cadre d'un accès égal à tous, dans le cas où un acheteur signale une impossibilité de récupérer la carte cadeau de manière dématérialisée, elle pourra être envoyée par la poste. Il est indiquée que dans ce cas, la carte cadeau arrive sous format papier et en noir et blanc, afin de respecter les normes environnementales mises en place au sein de l'Ecole du vin Muscadelle. Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, il est rappelé que la plupart des médiathèques de France permettent un accès à ce service gratuitement. Vous pouvez également vous rapprocher de votre mairie pour avoir un accompagnement pour sortir de votre isolement numérique. Des actions en ce sens sont prévues par l'état français et votre mairie est votre interlocuteur privilégié pour ce sujet.

Dans le cadre des actions de formations ouverte et à distance, tous les cours, vidéos, support audio, évaluations sont transmis par mail et ne nécessitent pas de transport physique. Aucun document, ni produit de dégustation n'est transporté. Par contre, pour les actions de formations nécessitant de réaliser des dégustations à distance, l'acheteur est informé qu'il devra se procurer les vins demandés et qu'il devra donc se charger de leur transport. Cette information est signalée à l'acheteur avant qu'il ne contractualise son achat, elle est indiquée dans le programme de formation.

Dans le cadre des prestations intellectuelles ou actions de formation en présentiel, le transport de l'animatrice et du matériel de dégustation est inclus dans le prix indiqué sur le devis (le cas échéant) et la facture.

Concernant l'achat d'action de formation ouverte et à distance, il est également indispensable de disposer d'un ordinateur ou d'avoir accès à une médiathèque permettant l'accès à un ordinateur connecté à internet sans frais. Sur simple demande L'école du vin muscadelle peut se mettre en relation avec une médiathèque à proximité du lieu de résidence de la personne recevant le bon, afin de lui faciliter l'accès au document transmis par mail.

Article 8 : validité des bons cadeaux

Les bons sont nominatifs, vous pouvez les offrir à une personne de votre choix après en avoir avisé l'école du vin Muscadelle. En cas d'impossibilité pour cette personne de consommer son bon en totalité, il est possible de nous communiquer le nom et prénom de la personne qui le remplacera. La personne qui reçoit le bon doit avoir au moins 18 ans ou plus de 16 ans, avoir un projet réel de faire des études liées au milieu du vin et doit avoir un accord parental pour participer aux prestations proposées.

L'inscription à une action de formation à distance ou en présentiel est strictement nominatif, il n'est pas possible de le transmettre à une autre personne une fois que le dossier est monté. Les conditions d'annulation de l'action de formation sont indiquées dans le contrat de formation qui a été transmis avant acceptation du devis.

Si le bon cadeau ne porte pas de réservation à une date précise, la carte a une validité d'un an.

L'école du vin Muscadelle propose des prestations de services et des actions de formations qui sont susceptibles de modifications, d'amélioration ou d'arrêt au cours du temps. La valeur du bon cadeau achetée ou reçue ne sera peut-être plus suffisante pour acquérir la prestation initialement prévue. Dans ce cas là, il est informé au client qu'il devra acquitter le montant complémentaire pour participer à la prestation qui l'intéresse.

Pour les inscriptions à un cycle de formation annuelle précis, en carte cadeau ou en individuel, la durée de validité concerne 9 cours consécutifs à partir de la date de démarrage choisi par l'acheteur. Il est donc préférable de vérifier la disponibilité de la personne qui va acquérir le bon cadeau avant de la commander.

Article 9 : Annulation

Cadre de prestation culturelle : Il est possible d'annuler un bon cadeau sans frais, durant la période légale de rétractation, si le bon n'a pas été consommé. Passé ce délai, seul les conditions de forces majeures courrant sur la durée du bon (1 an) permettant un remboursement total ou partiel du bon. Par contre, il est possible de demander à ce que bon, ou la partie du bon non consommé soit transférable à une nouvelle personne.

Cadre de formation continue professionnelle : la législation en vigueur s'applique, elle est indiquée sur le contrat de formation.

Article 10 : Perte de la carte cadeau

En cas de perte de sa carte cadeau, le détenteur de celle-ci peut demander à L'école du vin Muscadelle de retrouver les références de celle-ci et le crédit qui y est associé durant les 2 années de validité du bon.

Article 11 : Droit de rétractation

droit de la consommation : Art. L.221-18 : le consommateur dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, sans avoir à motiver sa décision, ni à ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25, ni payer de modalités, à l'exception, le cas échéant des frais postaux qui seront à sa charge. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour : de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestations de services et ceux mentionnés à l'article L.221-4.

Article L.221-5 : « Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L.221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L.221-18, le professionnel recueilli sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement ».

Article 12 : conditions de paiement

Paiement par chèque bancaire ou par virement lorsque l'achat se fait à distance.

Le paiement peut se faire par chèque ou par virement bancaire. Paiement par chèque : Libeller le chèque à l'ordre de "L'école du vin Muscadelle" en y inscrivant au dos le numéro de référence de votre commande. Le chèque est à envoyer à : Ecole du vin Muscadelle Le chatelard 24600 Petit Bersac.

Paiement par virement bancaire : Faire votre virement auprès du compte crédit agricole Charente-Périgord
RIB : FR76 1240 6001 2300 2683 5880 044 BIC : AGRIFRPP824 Agence : Aubeterre-sur-Dronne (16390).

Pour l'achat de prestation culturelle, le bon cadeau, sera transmis par mail après paiement intégral du montant dû.

Pour les achats d'actions de formation, tous les documents seront transmis dans les délais prévus par la législation (devis et/ou programme de formation détaillé, contrat de formation) et seul 30% du paiement peut-être demandé au démarrage de la formation. Le reste du paiement étant échelonné tout au long de la formation.

L'adresse mail et postale de l'acheteur doit être communiqué à l'école du vin Muscadelle afin de pouvoir établir la facture et le devis (le cas échéant)